Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL078_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL078_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux mai, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme BERREST (donne pouvoir à Mme RAULT),

Secrétaire de séance : M. HAMON

16- MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE DE LA DIGUE – PHASE 3

7.8
Monsieur LE MERRER, rapporteur :

La Commune prévoit de réaliser des travaux de modernisation de l'éclairage public de la digue en 2027 pour la phase 3 (entre de la Rue Henri Clément et le Centre Nautique).

Un chiffrage a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie :

- 297 000,00 € TTC pour le réseau d'éclairage public, soit 208 649,30 € à la charge de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le devis présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor pour ces prestations d'Éclairage public aux conditions définies dans la convention « travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence »**
- **La commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Énergie, la commune versera au SDE 22, une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie de 8%,**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL078_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN



Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.